

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1386

14 décembre 2005

SOMMAIRE

Allianz Dresdner Global Distributor Fund, Sicav, Senningerberg	66519	Fincer Lussemburgo S.A., Luxembourg	66517
Anillo, S.à r.l., Pétange	66528	Fox International Europe Luxembourg S.c.s., Luxbg.	66490
Anillo, S.à r.l., Pétange	66528	GBS S.A., Luxembourg	66513
Antonia Holding S.A., Luxembourg	66521	Geldilux-TS-2003 S.A., Luxembourg	66517
Aviapartner LH2, S.à r.l., Luxembourg	66497	Honeywell S.A., Luxembourg	66513
B.O.L. Lux S.A., Dommeldange	66482	Investor Services House S.A., Luxembourg	66516
B.O.L. Lux S.A., Dommeldange	66482	Kantuta S.A., Luxembourg	66517
B.O.L. Lux S.A., Dommeldange	66482	Lutra S.A., Luxembourg	66523
B.O.L. Lux S.A., Dommeldange	66482	Magnolia Investments & Partners S.C.A., Luxembourg	66519
Becomedigital S.A., Luxembourg	66518	Magnolia Investments, S.à r.l., Luxembourg	66516
Bonaco S.A., Luxembourg	66510	Malux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	66510
BSG Resources Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66511	New Age Projects S.A., Luxembourg	66525
BSG Resources Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66512	Pillet & Lamberts S.A., Luxembourg	66504
Bulgaria Broadband, S.à r.l., Luxembourg	66526	Pillet & Lamberts S.A., Luxembourg	66506
Cerbero Holding S.A., Luxembourg	66519	Red Sea Holding S.A., Luxembourg	66519
CGFX Real Properties S.A., Luxembourg	66481	S.A.E. S.A., Luxembourg	66516
Cramer S.A., Luxembourg	66482	SHS Europe S.A., Luxembourg	66526
Degussa Re S.A., Howald	66527	St. Lazare Investments, S.à r.l., Luxembourg	66506
Emerging Markets Investment Fund, Sicav, Senningerberg	66513	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	66483
Enres Holding S.A., Luxembourg	66524	TNA Consulting S.A., Luxembourg	66503
Erste Reinsurance S.A., Howald	66525	Vico Company S.A., Luxembourg	66482
		Youngel S.A., Luxembourg	66522

CGFX REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 81.757.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 novembre 2001.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGFX REAL PROPERTIES S.A.

Signature

(067675.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

VICO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 38.474.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067609.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

CRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.012.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067610.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

B.O.L. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Dommeldange, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 70.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067624.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

B.O.L. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Dommeldange, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 70.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067625.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

B.O.L. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Dommeldange, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 70.619.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067626.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

B.O.L. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Dommeldange, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 70.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067627.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty ninth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED and having its registered office at 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, registered in England under registration number LP 007 295;

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED and having its registered office at 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, registered in England under registration number LP 007 296;

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED and having its registered office at 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, registered in England under registration number LP 008 067;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate name

1.1. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Corporate objectives

2.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

2.2. The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, convertible or not, for the purpose listed above.

2.3. The Company can also grant to its affiliates any assistance, loans, advances, debt or guarantees in order to achieve its corporate object.

2.4. The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Registered office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 12 regarding the amendments to the Articles.

3.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

3.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

3.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate capital

5.1. The share capital is fixed at nine thousand pounds sterling (GBP 9,000.-) represented by four hundred and fifty (450) shares (the «Shares») with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

7.3. The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

Management and shareholders

Art. 8. Board of managers

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

9.3. The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager.

9.4. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and decisions of the board of managers

10.1. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2. The board of managers may elect a secretary who shall be a manager resident in Luxembourg from among the members of the board of managers (the «Secretary»).

10.3. The meetings of the board of managers shall generally take place quarterly and special meetings can always be convened in accordance with the provisions of article 10.4 if the circumstances so require.

10.4. The meetings of the board of managers are convened by the Secretary at the request of a manager or otherwise.

10.5. Subject to Article 10.6, board meetings shall be convened in writing on (i) not less than 7 calendar days' prior notice where all resolutions to be proposed to the meeting of the board of managers relate to matters which are in the ordinary course of business of the Company and (ii) otherwise on not less than 21 calendar days' prior notice. Any notice shall include details of all resolutions to be proposed to the meeting and the board of managers may not validly debate, and no decisions may be taken, at the meeting on matters which are not included in the notice, except where such debate and any relevant decisions are made with the approval of all the managers (whether present in person or represented).

10.6. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice in writing. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

10.7. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

10.8. Any manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

10.9. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting except that if there are members of the board of managers who are United Kingdom residents, such members cannot attend the board meetings by conference call or similar means whilst in the United Kingdom. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.10. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers, provided

that if there are members of the board of managers who are United Kingdom residents, such members should not sign written resolutions whilst in the United Kingdom.

Art. 11. Liability of the managers

11.1. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders meetings and decisions

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2. In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

12.3. Each share entitles to one vote.

12.4. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

12.5. The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.6. General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

12.7. Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.8. If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

12.9. Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial year

13.1. The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Adoption of financial statements

14.1. At the end of each financial year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

14.2. Each shareholder (or its appointed agent) may obtain access to the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 15. Distribution rights

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation

16.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

16.2. A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable law

17.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall commence on the date of its incorporation and end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	347 shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2	64 shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3	39 shares
Total	<u>450 shares</u>

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of nine thousand pounds sterling (GBP 9,000) corresponding to the amount of the subscribed share capital is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager for an undetermined duration:

- Uniti Bhalla, financier, with professional address at 39 St James's Street, 2nd Floor, London SW1A 1JD.

2) Are appointed as B Managers for an undetermined duration:

- Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article 9.3 of the articles of association, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

3) The Company shall have its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

4) PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor for the duration of the Company's first financial year.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1, agissant par son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED ayant son siège social à 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, et enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro LP 007 295;

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2, agissant par son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED ayant son siège social à 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, et enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro LP 007 296;

- STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3, agissant par son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED ayant son siège social à 39 St. James's Street, London SW1A 1JD, et enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro LP 008 067; ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts»).

1.2. La Société a comme dénomination STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

2.2. La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission, sur une base privée, d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3. La Société peut également octroyer à ses affiliés des soutiens de toute sorte, des prêts, des avances, dette ou garanties afin de réaliser son objet social.

2.4. La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement.

tement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme il est prévu à l'Article 12 relatif à la modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la société

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à neuf mille livres sterling (GBP 9.000,-) représenté par quatre cents cinquante (450) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles entre les associés existants.

7.3. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés sans l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Gérance

Art. 8. Conseil de gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

9.4. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du conseil de gérance

10.1. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres du conseil de gérance un secrétaire qui sera un gérant résidant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

10.3. Les réunions du conseil de gérance auront généralement lieu trimestriellement et des réunions spéciales peuvent toujours être convoquées en accord avec les dispositions de l'article 10.4 si les circonstances le requièrent.

10.4. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le secrétaire à la demande d'un gérant ou autrement.

10.5. Sous réserve de l'article 10.6, les réunions du conseil de gérance seront convoquées par écrit (i) par convocation d'au moins 7 jours calendriers lorsque toutes les résolutions à proposer à la réunion du conseil de gérance sont relatives à des matières qui relèvent du cours ordinaire des affaires de la Société et (ii) autrement par une convocation d'au moins 21 jours calendriers. Toute convocation inclura les détails de toutes les résolutions à proposer à la réunion et le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et aucune décision ne peut être prise lors de la réunion sur des matières qui ne sont pas incluses dans la convocation, sauf lorsque ces délibérations et les décisions relevantes sont faites avec approbation de tous les gérants (qu'ils soient présents ou représentés).

10.6. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit. Le procès-verbal sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

10.7. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

10.8. Tout gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

10.9. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg et permettant ainsi à plusieurs personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion sauf que s'il y a les membres du conseil de gérance qui sont des résidents du Royaume-Uni, de tels membres ne peuvent pas suivre les réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens semblables lorsqu'ils sont au Royaume-Uni. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

10.10. Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance, pourvu que s'il y a des membres du conseil de gérance qui sont des résidents du Royaume-Uni, ces membres ne devraient pas signer des résolutions écrites lorsqu'ils sont au Royaume-Uni.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des associés - Assemblées générales

12.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

12.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives peu importe le nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions de modifier les présents statuts ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sans préjudice des dispositions de la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les associés.

12.5. La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

12.6. Des assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil de gérance, ou à la demande d'associés représentant plus de 50% du capital social.

12.7. De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

12.8. Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

12.9. Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice social

13.1. L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 14. Résultats sociaux

14.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

14.2. Tout associé (ou son mandataire) peut avoir accès aux comptes annuels au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Répartition des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net est alloué à la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute par décision des associés.

16.2. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

17.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice financier de la Société commencera le jour de son incorporation et finira le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	347 Parts Sociales
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 2	64 Parts Sociales
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No. 3	39 Parts Sociales
Total	450 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de neuf mille livres sterling (GBP 9.000) correspondant au montant du capital social souscrit se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant A pour une durée indéterminée:

- Uniti Bhalla, financier, avec adresse professionnelle au 39 St James's Street, 2nd Floor, London SW1A 1JD.

2) Sont nommés Gérants B pour une durée indéterminée:

- Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Conformément à l'article 9.3 des statuts, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

4) PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Gran-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise pour la durée de la première année financière de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 3, case 8. – Reçu 134,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(071244.3/211/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

FOX INTERNATIONAL EUROPE LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.
Share capital: EUR 4,000,000.-.

 Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.113.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.278,

represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 August 2005;

and

2. FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3526702,

represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2005,

together herein the «Partners».

 The above mentioned proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Association of a limited partnership («société en commandite simple») under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. Among FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being the general partner (the «General Partner») and FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., with registered office at 27111, Centerville Road, suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America being the limited partner (the «Limited Partner») and all those other persons or entities who may become unlimited or limited partners (the «Partners») of the Limited Partnership in the future, there exists a limited partnership (the «Limited Partnership»), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») and the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Limited Partnership will exist under the name of FOX INTERNATIONAL EUROPE LUXEMBOURG S.C.S.

Art. 2. Registered Office. The Limited Partnership will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of a general meeting of Partners.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Limited Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Limited Partnership may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Limited Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Limited Partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Limited Partnership.

Art. 3. Object. The object of the Limited Partnership is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Limited Partnership may provide any financial assistance to the undertakings in which the Limited Partnership has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Limited Partnership belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Limited Partnership may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Limited Partnership may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Limited Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Limited Partnership is formed for an unlimited period of time.

The Limited Partnership shall not come to an end in the event of the occurrence of death, resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

The general meeting of Partners may appoint an interim manager, who may or may not be a Partner.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Partners, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Limited Partnership and in case of a decision to continue the Limited Partnership's activities, the designation of a replacement General Partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of partners in accordance with the procedures laid down in the Articles of Association. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Unit Capital. The unit capital is set at four million Euro (EUR 4,000,000.-), divided into two classes of units comprising thirty-nine thousand six hundred (39,600) Class A units, which shall be held by the Limited Partner(s) in representation of their limited partnership interest and four hundred (400) Class B units, which shall be held by the General Partner(s) in representation of their unlimited partnership interest, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, together the «Units».

In addition to the unit capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to offset any net realised losses, to make distributions to the Partners or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Units. Each Unit entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the present Articles of Association.

The Units are indivisible with regard to the Limited Partnership, which admit only one owner for each of them.

The Units are freely transferable among the Partners. The Units are transferable to non-partners provided such transfer has been authorized by all the non-selling partner(s). The transfer of the Unit(s) of the General Partner(s) automatically results in the assumption by the transferee of the management of the Limited Partnership. The transfer of Units will only be binding upon the Limited Partnership following a notification to or acceptance by the Limited Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

There will be held at the registered office a register of Units, which may be inspected by each Partner.

Chapter III. Management

Art. 7. Management. The Limited Partnership shall be managed exclusively by the General Partner(s).

The General Partner(s) is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Limited Partnership's object.

The Limited Partner(s) shall take no part in the management or control of the business affairs of the Limited Partnership, and shall have no right or authority to act for the Limited Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Limited Partnership or to vote on matters relating to the Limited Partnership, other than those mentioned in the present Articles of Association.

Art. 8. Representation of the Limited Partnership. The Limited Partnership will be bound by the single signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

Art. 9. Liabilities. The General Partner is liable for all liabilities of the Limited Partnership which cannot be met out of the assets of the Limited Partnership.

The General Partner is not however bound to reimburse the Limited Partner(s) for the paid in amounts on the Units of Limited Partner(s).

The Limited Partner(s) have no liability other than for amounts not paid up on their Units.

Chapter IV. Meeting of partners

Art. 10. General Meetings of Partners. The annual general meeting of Partners shall be held, in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other general meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of Partners may be convened by the General Partner by way of a notice setting the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the Partners.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any Partner can take part in any general meeting of partners by appointing in writing or by fax another person as proxy. Save where otherwise provided in these Articles of Association, resolutions are validly adopted when taken by Partners representing more than half of the unit capital.

Resolutions concerning an amendment of the Articles of Association must be taken with the consent of all the General Partner(s) and a majority of the Partners representing three quarters (3/4) of the unit capital.

Chapter IV. Financial year, Distribution of profits

Art. 11. Financial Year. The Limited Partnership's financial year begins on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December.

Art. 12. Balance Sheet. Each year, the General Partner will draw up the balance sheet, as of the 31st of December, which will contain a record of the properties of the Limited Partnership and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

The annual accounts are submitted to the annual general meeting of Partners.

Each Partner may inspect at the registered office of the Limited Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 13. Allocation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Limited Partnership.

Each partner of the Limited Partnership has the right to participate in the profits of the Limited Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Limited Partnership.

The allocation of profits shall be determined by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner. The General Partner may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the General Partner no earlier than one month prior to such advance payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Limited Partnership will not fall below the issued unit capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. The next annual general meeting of Partners shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividends exceed the amount of dividends that the Partners wish to distribute for a given year, the excess amount of interim dividends shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year.

Chapter IV. Dissolution, Liquidation

Art. 14. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Limited Partnership, resolved by a general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles of Association, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Limited Partnership is closed, the assets of the Limited Partnership will be attributed to the Partners, in due proportion to their respective unitholdings.

Chapter IV. Applicable law

Art. 15. Applicable Law. For all matters not provided for in the present Articles of Association, the Partners refer to the Law and any other applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Limited Partnership having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in kind the amounts mentioned below.

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the units issued by the limited partnership as follows:

1. FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., prenamed, subscribes for thirty-nine thousand six hundred (39,600) Class A units and makes payment in full for such Class A units by a contribution in kind consisting in five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand three hundred and five (19,305) Class B Shares of FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Any surplus between the nominal value of the Class A units issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

The Contribution represents a net contribution of an aggregate amount of twenty-four million six hundred two thousand four hundred thirty-two Euro and five cents (EUR 24,602,432.05).

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., prenamed, acting through its duly appointed attorney-at-law in fact declared that the five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand three hundred and five (19,305) Class B Shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Limited Partnership and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Limited Partnership.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., acting through its duly appointed attorney-at-law in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a declaration of contribution issued on 10 August 2005, signed by Mr David Haslingden in its capacity as vice president of FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., on the basis of a pro forma balance sheet of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2. FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, subscribes for four hundred (400) Class B units and makes payment in full for such units by a contribution in kind consisting in one hundred ninety-five (195) Class B Shares of FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed. Any surplus between the nominal value of the Class B units issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

The Contribution represents a net contribution of an aggregate amount of two hundred forty-eight thousand three hundred eighty-three Euro and fifteen cents (EUR 248,383.15).

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, acting through its duly appointed attorney-at-law in fact declared that the one hundred ninety-five (195) Class B Shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Limited Partnership and that

valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Limited Partnership.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., acting through its duly appointed attorney-at-law in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a declaration of contribution issued on 10 August 2005, signed by Mr Carl Speecke in his capacity as Class A Manager and duly appointed signatory of FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., on the basis of a pro forma balance sheet of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Unit holder	Subscribed capital (EUR)	number of units	Amount paid-in (EUR)
FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., prenamed	3,960,000	39,600 Class A units	3,960,000
FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed	40,000	400 Class B unit	40,000
Total	4,000,000	40,000	4,000,000

Expenses

As following the contribution in kind by FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., prenamed, and FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, of all the shares issued by FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, the Limited Partnership holds more than 65% (in the present case: 100%) of the issued share capital of FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, a company having its place of effective management and statutory seat in the Grand Duchy of Luxembourg, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the unit capital of the Limited Partnership, which has its place of effective management and statutory seat in the Grand Duchy of Luxembourg, the Limited Partnership refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Limited Partnership as a result of this document are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Limited Partnership and will end on the last day of December 2005.

Extraordinary general meeting of Partners

The Partners resolve to fix the registered office of the Limited Partnership at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the French text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this documents.

The documents having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.278,

représentée par Maître Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 août 2005;

et

2. FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., une société de droit de l'Etat du Delaware établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée avec le Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3526702,

représentée par Maître Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2005,

ci-après dénommées ensemble les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne variatur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant dans la capacité indiquée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite simple régie par la loi luxembourgeoise, qu'elles déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établi entre la société FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, associé commandité (l'«Associé Commandité»), et la société FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., ayant son siège social à 27111, Centerville Road, suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, associé commanditaire (l'«Associé commanditaire»), ainsi que toutes autres personnes ou entités pouvant devenir associés commandités ou commanditaires (les «Associés») de la Société en Commandite Simple dans le futur, une société en commandite simple (la «Société en Commandite Simple») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (La «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société en Commandite Simple adopte la dénomination FOX INTERNATIONAL EUROPE LUXEMBOURG S.C.S.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société en Commandite Simple est à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision de l'Associé Commandité.

Il peut être transféré dans tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg sur décision d'une assemblée générale des associés.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société en Commandite Simple en son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, la Société en Commandite Simple pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société en Commandite Simple, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société en Commandite Simple régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société en Commandite Simple.

Art. 3. Objet. La Société en Commandite Simple a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société en Commandite Simple peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société en Commandite Simple détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société en Commandite Simple, comme, notamment, l'octroi de prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société en Commandite Simple peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission, à titre privé, d'obligations, de titres, bons, valeurs et certificats.

La Société en Commandite Simple peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier ou dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société en Commandite Simple est constituée pour une durée indéterminée.

La Société en Commandite Simple ne prendra pas fin en cas de décès, de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des associés peut désigner un administrateur provisoire, qui peut être ou non Associé.

L'administrateur provisoire devra adopter les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés, qui décidera de la continuation ou de la fin de la Société en Commandite Simple et, dans le cas d'une décision de continuation des activités de la Société en Commandite Simple, la désignation d'un Associé Commandité remplaçant. Dans la quinzaine de sa nomination, l'administrateur provisoire convoquera une assemblée générale conformément à la procédure décrite ci-après. L'administrateur provisoire ne répondra que de son mandat.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société en Commandite Simple est fixé à quatre millions euros (EUR 4.000.000,-), divisé en deux classes de parts composées de trente-neuf mille six cents (39.600) parts de Classe A, lesquelles seront détenues par le ou les Associé(s) Commanditaire(s) proportionnellement à leur participation dans la société en commandite, et quatre cents (400) parts de Classe B, lesquelles seront détenues par le ou les associé(s) commandité(s) proportionnellement à leur participation dans la société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ensemble les «Parts».

En plus du capital social, un compte de prime peut être constitué, dans lequel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts. Sauf stipulation contraire de la Loi ou des présents statuts, chaque Part donne droit aux mêmes droits et privilèges.

Les parts sont indivisibles pour la Société en Commandite Simple, celle-ci ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les parts sont librement transmissibles entre les Associés. Les parts sont transmissibles aux non associés si un tel transfert a été autorisé par tous les associés non vendeurs. Le transfert de la ou des Part(s) du ou des Associé(s) Commandité(s) a automatiquement pour conséquence pour le cessionnaire la gestion de la Société en Commandite Simple. Le transfert des Parts engagera uniquement la Société en Commandite Simple à la suite d'une notification ou de l'acceptation du transfert par la Société en Commandite Simple conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Il sera tenu au siège social un registre des Parts, dont tout Associé pourra prendre connaissance.

Chapitre III. Gestion

Art. 7. Gestion. La Société en Commandite Simple sera gérée exclusivement par le(s) Associés Commandité(s).

Le ou les Associé(s) Commandité(s) dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société en Commandite Simple.

Le ou les Associé(s) Commanditaire(s) ne prendront aucunement part à la gestion ou au contrôle des affaires commerciales de la Société en Commandite Simple, et n'auront aucun droit ou pouvoir d'agir au nom de la Société en Commandite Simple ou de prendre quelque part que ce soit dans, ou d'interférer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société en Commandite Simple ou de voter sur des sujets liés à la Société en Commandite Simple autres que ceux mentionnés dans les présents statuts.

Art. 8. Représentation de la Société en Commandite Simple. La Société en Commandite Simple sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant via un ou plusieurs signataires dûment autorisés et désignés discrétionnairement par l'Associé Commandité, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui une délégation de pouvoirs spéciaux aura été expressément conférée par l'Associé Commandité.

Art. 9. Responsabilités. L'Associé Commandité est responsable de toutes les pertes de la Société en Commandite Simple qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société en Commandite Simple.

L'Associé Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser à ou aux Associé(s) Commanditaire(s) les montants libérés des Parts des Associés Commanditaires.

Les Associés Commanditaires n'ont d'autre obligation que le montant non libéré des Parts qu'ils détiennent.

Chapitre IV. Assemblée des associés

Art. 10. Assemblées générales des Associés. L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra à Luxembourg aux jours et heures qui seront indiqués dans la convocation.

D'autres assemblées générales des Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les convocations respectives auxdites assemblées.

Les assemblées générales des Associés peuvent être convoquées par l'Associé Commandité par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée à l'adresse des Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit, soit par courrier, soit par télécopie, toute personne pour le représenter. Sauf dispositions contraires des statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec le consentement de tous les Associés Commandités et d'une majorité des Associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société en Commandite Simple commence chaque année le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre.

Art. 12. Bilan. Chaque année, l'Associé Commanditaire élaborera le bilan, au 31 décembre, qui contiendra un inventaire des propriétés de la Société en Commandite Simple et le compte de pertes et profits, et également une annexe selon les prescriptions de la loi en vigueur.

Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Chaque Associé peut examiner au siège social de la Société en Commandite Simple l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 13. Distribution des Bénéfices. L'excédent favorable du compte de pertes et profits, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société en Commandite Simple.

Chaque associé de la Société en Commandite Simple peut participer aux bénéfices de la Société en Commandite Simple proportionnellement au nombre de Parts détenues dans la Société en Commandite Simple.

La distribution des bénéfices sera fixée par l'assemblée générale des Associés, sur proposition de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut procéder à un versement d'acompte sur dividendes à condition que des comptes intermédiaires aient été préparés par l'Associé Commandité au plus tôt un mois avant un tel versement, confirmant que, suite à un tel acompte, la valeur des actifs nets de la Société en Commandite Simple ne descendra pas en dessous du capital social émis, majoré du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être effectué. L'Associé Commandité fixe le montant et la date de paiement d'un tel versement d'acompte. La prochaine assemblée générale annuelle des associés confirmera un tel versement d'acomptes sur dividendes. Si les dividendes provisoires dépassent le montant des dividendes que les Associés souhaitent distribuer pour une année déterminée, le montant excédentaire des dividendes provisoires devra être considéré comme une distribution avancée des dividendes de l'année suivante.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 14. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société en Commandite Simple par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société en Commandite Simple seront attribués aux Associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 15. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les Associés renvoient à la Loi et à toutes autres lois en vigueur.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société en Commandite Simple, elles ont souscrit au nombre de parts et ont libéré en nature les montants énoncés ci-après.

Les parties comparantes, représentées ici comme mentionné ci-dessus, déclarent souscrire aux parts émises par la société en commandite simple comme suit:

1. FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., susnommée, souscrit trente-neuf mille six cents (39.600) parts de Classe A et libère entièrement ces parts de classe A par un apport en nature de cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et de dix-neuf mille trois cent et cinq (19.305) Parts Sociales de Catégorie B de FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Tout surplus entre la valeur nominale des parts de Classe A émises et la valeur de celles payées en nature, sera transférée sur un compte de prime.

L'Apport représente un apport net d'un montant global de vingt-quatre millions six cent deux mille quatre cent trente-deux euros et cinq centimes (EUR 24.602.432,05).

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., susnommée, agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment désigné, a déclaré que les cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et de dix-neuf mille trois cent et cinq (19.305) Parts Sociales de Catégorie B contribuées en nature sont libres de tout gage ou privilège, qu'il n'existe aucun empêchement à leur libre transmissibilité à la Société en Commandite Simple, et que des instructions valables ont été données aux fins d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour exécuter un transfert valable de l'Apport à la Société en Commandite Simple.

La preuve de la propriété par le souscripteur de l'Apport a été apportée par le notaire soussigné.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment désigné, a en outre déclaré que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport émise le 10 août 2005, signée par M. David Haslingden en sa qualité de vice-président de FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., sur la base d'un bilan pro forma de la date de l'Apport, laquelle restera jointe au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

2. FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée, souscrit quatre cents (400) parts de Classe B et libère entièrement ces parts de Classe B par un apport en nature de cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B de FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée. Tout surplus entre la valeur nominale des parts de Classe B émises et la valeur de celles payées en nature, sera transférée sur un compte de prime.

L'Apport représente un apport net d'un montant global de deux cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-trois euros et quinze centimes (EUR 248.383,15).

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée, agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment désigné, a déclaré que les cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B contribuées en nature sont libres de tout gage ou privilège, qu'il n'existe aucun empêchement à leur libre transmissibilité à la Société en Commandite Simple et que des instructions valables ont été données aux fins d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour exécuter un transfert valable de l'Apport à la Société en Commandite Simple.

La preuve de la propriété par le souscripteur de l'Apport a été apportée par le notaire soussigné.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment désigné, a en outre déclaré que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport établie le 10 août 2005, signée par M. Carl Speeche en sa qualité de Gérants de Catégorie A et signataire dûment autorisé de FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., sur la base d'un bilan pro forma de la date de l'Apport, laquelle restera jointe au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant libéré
FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., susnommée	3.960.000	39.600 Parts de Classe A	3.960.000
FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée	40.000	400 Parts de Classe B	40.000
Total	4.000.000	40.000	4.000.000

Frais

Comme, suite à l'apport en nature de FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., susnommée, et de FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée, de toutes les parts émises par FOX IN-

INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée, la Société en Commandite Simple détient plus de 65% (dans le cas présent: 100%) du capital social émis par FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., susnommée, une société à responsabilité limitée ayant son siège de gestion effectif et son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg, et étant donné que l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange des parts nouvellement émises dans le capital social de la Société en Commandite Simple, laquelle a son centre de gestion effectif et son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg, la Société en Commandite Simple renvoie à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de l'impôt sur la fortune dans un tel cas.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en Commandite Simple en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société en Commandite Simple et prendra fin le dernier jour de décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire des Associés

Les Associés décident de fixer le siège social de la Société en Commandite par Actions au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Rapport

Le notaire soussigné, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 25CS, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

G. Lecuit.

(076016.3/220/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

AVIAPARTNER LH2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.114.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the nineteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVIAPARTNER GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on this day, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 19 July 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AVIAPARTNER LH2, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies

in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of the single manager or each of the managers. The manager(s) need(s) not be shareholder(s). The general meeting of shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

The single manager, and in case of plurality of managers, the Board of Managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The single manager, and in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager(s) assume(s), by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 1st January each year and ends on 31st December of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

AVIAPARTNER GROUP S.A., represented as stated above hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation from article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31st December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800 (one thousand eight hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) David Osborne, venture capitalist, with professional address at 91 Waterloo Road, London SE1 8XP (England) is appointed as single manager of the Company effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period.

2) The registered office is established at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AVIAPARTNER GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 juillet 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination AVIAPARTNER LH2, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par les associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la ville sur simple résolution des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne provoquera pas la faillite de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital pour autant qu'elle respecte les dispositions prévues par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gestion - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale de(s) l'associé(s) qui devra décider de la rémunération et des modalités de nomination du gérant unique ou de chacun des gérants. Le(s) gérant(s) n'a(ont) pas besoin d'être associé(s). L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut, à tout moment et sans justifier d'une raison, révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout membre du Conseil de Gérance.

Les gérants seront convoqués individuellement à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation, la convocation écrite devra parvenir aux gérants au moins huit jours avant les réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance seront valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, à la date et l'heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation par l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance, pour autant que deux gérants au moins soient présents à la réunion.

Tout gérant et tous les gérants peut/peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue de cette manière sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer uniquement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex.

Art. 10. Représentation - Signataires autorisés. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux des gérants de la Société.

Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut désigner un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches spécifiques.

Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure nécessaire, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et des réunions de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il exercera des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes pour autant qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui seront conférés uniquement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière plus générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit. Les résolutions passées par écrit par une ou plusieurs parties au lieu d'être passées lors d'une assemblée générale produiront l'effet de résolutions adoptées à une assemblée générale des associés.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'assemblée générale des associés a le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associés ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, les comptes de la Société doivent être vérifiés par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

AVIAPARTNER GROUP S.A., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par la partie comparante via un paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 1.800 (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) David Osborne, investisseur en capital à risque, avec adresse professionnelle au 91 Waterloo Road, Londres SE1 8XP (Royaume-Uni) est nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet à la date de la constitution de la Société et pour une durée illimitée.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 56, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 16 août 2005

H. Hellinckx.

(076019.3/242/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

TNA CONSULTING S.A., Société Anonyme, (anc. BRES INVEST S.A.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.401.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRES INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination ICC HOLDING par acte notarié en date du 12 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 9 septembre 1995, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 2 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en TNA CONSULTING S.A.

2. Modification afférente de l'article 1 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TNA CONSULTING S.A.»

Suit la traduction anglaise:

«**Art. 1.** There exist a company under the name of TNA CONSULTING S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

G. Lecuit.

(071221.3/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

**PILLET & LAMBERTS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.467.

L'an deux mille cinq, le vingt deux juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLET ET LAMBERTS S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare, constituée par acte notarié en date du 11 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 21 avril 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Roland Michel, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Ariane Kortum, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, 2 et 11 des statuts.

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

4. Constatation de la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros, c'est ainsi que le capital s'élève à 49.578,70 EUR représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Augmentation du capital social à concurrence de 21,30 euros pour le porter à 49.600,- EUR.

5. Modification de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, l'article 2 et l'article 11 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PILLET & LAMBERTS S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros. C'est ainsi que le capital social s'élève à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (49.578,70 EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un euros trente cents (21,30 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (49.578,70 EUR) à quarante-neuf mille six cents euros (49.600.- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital a été réalisée par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, par versement en espèces d'un montant de vingt et un euros trente cents (21,30 EUR).

Preuve du versement en espèces a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (49.600.- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Michel, B. Tassigny, A. Kortum, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 12, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

G. Lecuit.

(071298.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

**PILLET & LAMBERTS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit.

(071301.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ST. LAZARE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.163.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh day of August.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Angelo Schenkens, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 10, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the corporation has a participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ST. LAZARE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may purchase its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, residing in with professional address at L-2636, Luxembourg 12, rue Léon Thyès.

- Mr Angelo Schenkens, lawyer, born in Amsterdam (The Netherlands) on August 25, 1975, with professional address at L-2636, Luxembourg 12, rue Léon Thyès.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400547, ici représentée par Monsieur Angelo Schenkens, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ST. LAZARE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie, ici représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associée unique

1) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

- Monsieur Angelo Schenkers, juriste, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 25 août 1975, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, vol. 25CS, fol. 29, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

G. Lecuit.

(076656.3/220/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

MALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 132, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067612.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

BONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

(067618.3/522/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

BSG RESOURCES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.505.

In the year two thousand and five, on the fifth day of the month of August.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

BSG RESOURCES LIMITED, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 47 Esplanade St Helier, JE1 OBD Jersey, registered with the companies register of Jersey under number 85774, hereby represented by Mrs Rachel Hafedh, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of BSG RESOURCES LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme under the name BATEMAN CIS ENERGY LUXEMBOURG S.A., by a notarial deed on February 4, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company») number 454 on April 25, 2003. The Company's Articles of Incorporation have been amended by two notarial deeds on April 28, 2004 and July 16, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations respectively number 671 on July 1, 2004 and number 1003 on October 8, 2004.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of ordinary shares of the Company into 10 classes of ordinary shares, being classes A to J, all ranking pari passu.

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create ten (10) classes of shares (class A to J) and to requalify the existing three hundred and ten (310) shares into thirty-one (31) Ordinary Class A Shares, thirty-one (31) Ordinary Class B Shares, thirty-one (31) Ordinary Class C Shares, thirty-one (31) Ordinary Class D Shares, thirty-one (31) Ordinary Class E Shares, thirty-one (31) Ordinary Class F Shares, thirty-one (31) Ordinary Class G Shares, thirty-one (31) Ordinary Class H Shares, thirty-one (31) Ordinary Class I Shares, thirty-one (31) Ordinary Class J Shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) Ordinary Class A Shares, thirty-one (31) Ordinary Class B Shares, thirty-one (31) Ordinary Class C Shares, thirty-one (31) Ordinary Class D Shares, thirty-one (31) Ordinary Class E Shares, thirty-one (31) Ordinary Class F Shares, thirty-one (31) Ordinary Class G Shares, thirty-one (31) Ordinary Class H Shares, thirty-one (31) Ordinary Class I Shares, thirty-one (31) Ordinary Class J Shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BSG RESOURCES LIMITED, une société constituée sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à 47 Esplanade St Helier, JE1 OBD Jersey, enregistrée au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 85774,

ici représentée par Madame Rachel Hafedh, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de BSG RESOURCES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous la forme d'une Société Anonyme sous la dénomination de BATEMAN CIS ENERGY LUXEMBOURG S.A., suivant acte notarié du 4 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 454 du 25 avril 2003 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant deux actes notariés du 28 avril 2004 et 16 juillet 2004, publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 1^{er} juillet 2004 et numéro 1003 du 8 octobre 2004.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des parts sociales ordinaires de la société en 10 classes ordinaires de parts sociales, étant les classes A à J, toutes de même valeur.

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales (catégorie A à J) et de requalifier les trois cent dix (310) parts sociales existantes en trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie A, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie B, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie C, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie D, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie E, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie F, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie G, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie H, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie I, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie A, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie B, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie C, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie D, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie E, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie F, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie G, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie H, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie I, trente et une (31) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000,- (mille euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hafedh, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

G. Lecuit.

(076767.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

BSG RESOURCES LUXEMBOURG , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

G. Lecuit.

(076768.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

M^e F. Schiltz

Un mandataire

(067619.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2005.

Signature.

(067621.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

GBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.165.

STATUTS

L'an deux mille cinq, dix-huit août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PANEV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Françoise Fonck, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 24, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 août 2005.

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 août 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de GBS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le neuf juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par télécopie envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré (EUR)	Nombre d'actions
1) PANEV S.A., prénommée	30.990,-	30.990,-	3.099
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée	10,-	10,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes ci avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St. Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à I-Gênes, le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.838.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2005.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, représentées comme dit ci-avant, les mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Fonck, S. Schaack, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 août 2005, vol. 469, fol. 42, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2005.

A. Lentz.

(076660.3/221/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

INVESTOR SERVICES HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(067631.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

MAGNOLIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.898.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067634.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

S.A.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour S.A.E. S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(067642.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

GELDILUX-TS-2003 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.653.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067636.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FINCER LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 53.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067638.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

KANTUTA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.448.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the ninth of August.

Before us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Johanna Maria Rouvoet-Van De Wijngaert, without profession, residing in B-2930 Brasschaat, Vriesdonklei 26, WD3, hereby represented by Mr Steve van den Broek, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in B-Brasschaat on July 27th, 2005.

The prenamed proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company KANTUTA S.A. («the Company»), with its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, has been incorporated according to a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, dated June 27th, 1996, which deed has been published in the Luxembourg official gazette «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 490, dated October 1st, 1996.

The Company is registered with the company register at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 55.448.

2. That the issued share capital of the Company is set at one million three hundred sixty-two thousand Euro (1,362,000.- EUR) represented by three hundred thousand (300,000) shares without a par value, entirely paid in.

3. That Mrs Johanna Maria Rouvoet-Van De Wijngaert prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in her quality of sole shareholder of the Company KANTUTA S.A., hereby expressly states proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That Mrs Johanna Maria Rouvoet-Van De Wijngaert moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company KANTUTA S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Johanna Maria Rouvoet-Van De Wijngaert, sans état, demeurant à B-2930 Brasschaat, 26, Vriesdonklei, WD3, ici représentée par Monsieur Steve van den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à B-Brasschaat le 27 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme KANTUTA S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg le 27 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 1^{er} octobre 1996.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.448.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de un million trois cent soixante-deux mille euros (1.362.000,- EUR) représenté par trois cent mille (300.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que Madame Johanna Maria Rouvoet-Van De Wijngaert prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société KANTUTA S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. M. Rouvoet-Van De Wijngaert, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 août 2005, vol. 469, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2005.

A. Lentz.

(076115.3/221/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

**BECOMEDIGITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. IDEAUP INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.557.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour BECOMEDIGITAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(067650.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

MAGNOLIA INVESTMENTS & PARTNERS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067640.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

CERBERO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 78.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour CERBERO HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(067645.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

RED SEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour RED SEA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(067643.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 71.321.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the sixteenth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 27.856, a company with registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

here represented by Mr Markus Biehl, bank employee, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 9, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, R.C.S. Luxembourg B 71.321, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated August 20, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 709 of September 23, 1999.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the same notary, dated September 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1148 of November 4, 2003.

- The corporate capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company, being actually the equivalent of GBP 1,031.584 in EUR.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
 - The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
 - The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
 - The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Auditor for their mandates up to this date.
 - The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.
- Upon these facts the notary stated that the company ALLIANZ DRESNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 27.856, une société avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par Monsieur Markus Biehl, employé de banque, avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ALLIANZ DRESNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, R.C.S. Luxembourg 71.321, une société d'investissement à capital variable, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 709 du 23 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1148 du 4 novembre 2003.

- Le capital social de la Société est à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, étant actuellement l'équivalent de GBP 1.031,584 en EUR.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ALLIANZ DRESNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Biehl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077571.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

ANTONIA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 85.136.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundfünf, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

DAVENPORT FINANCE S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch DAVENPORT FINANCE S.A. LTD, eine Gesellschaft mit Sitz in 11, Church Road, Great Boonkhan, Surrey, Grossbritannien,

auf Grund einer Generalvollmacht ausgestellt in Tortola, British Virgin Islands, am 24. Juni 2005,

letztere hier vertreten durch ihren Direktor Herrn Norbert Wrobel, Geschäftsmann, wohnhaft in 4, Cité Flamman, L-6115 Junglinster.

Welche Generalvollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft ANTONIA HOLDING S.A., R.C. B Nummer 85.136, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar vom 20. Dezember 2001, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 568 vom 11. April 2002 veröffentlicht wurde.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von einunddreissigtausent (31.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Euro (EUR) je Aktie, vollständig eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin als einziger Aktionär und wirtschaftlicher Endnutznießer dieser Handlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die Komparentin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar zwei Inhaberaktienzertifikate Nr 1 und 2 vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ANTONIA HOLDING S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Wrobel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077572.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

YOUNGEL, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 87.166.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fourth of August.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STANZA SERVICES LIMITED, a company having its registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 3, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company YOUNGEL, R.C.S. Luxembourg B 87.166, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 24, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1075 of July 13, 2002.

- The corporate capital is presently set at seven hundred and eighty-seven thousand seven hundred and eighty (787,780.-) Euro (EUR), divided into seventy-eight thousand seven hundred and eighty (78,780) shares with a par value of ten (10.-) Euro (EUR) each, which have been entirely subscribed and fully paid up.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two share certificates numbered 1 and 2 which have immediately been lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company YOUNGEL was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STANZA SERVICES LIMITED, une société avec siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme YOUNGEL, R.C.S. Luxembourg B 87.166, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1075 du 13 juillet 2002.

- La Société a actuellement un capital social de sept cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingts (787.780,-) euros (EUR), représenté par soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (78.778) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société YOUNGEL.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, vol. 25CS, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077580.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

LUTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 53.560.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société EX-TRA SERVICE N.V., ayant son siège social à B-9971 Kaprijke-Lembeke, 4, Trangelstraat, ici représentée par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à B-Kaprijke-Lembeke le 27 mai 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme LUTRA S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.560 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 26 mars 1996.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 EUR).

Que la société EX-TRA SERVICE N.V. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que la société EX-TRA SERVICE N.V. déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société LUTRA S.A. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 août 2005, vol. 468, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2005.

A. Lentz.

(076117.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ENRES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.871.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the ninth of August.

Before us, Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KOLGI HOLDING S.A., a company with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, hereby represented by Mr Kris Goorts, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 27th, 2005.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company ENRES HOLDING S.A. («the Company»), with its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, has been incorporated according to a deed of the notary public André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated April 11th, 2003, which deed has been published in the Luxembourg official gazette «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 485, dated May 6th, 2003.

The Company is registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 92.871.

2. That the issued share capital of the Company is set at one hundred fifty thousand Euro (150,000.- EUR), represented by one hundred fifty (150) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

3. That KOLGI HOLDING S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, KOLGI HOLDING S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That KOLGI HOLDING S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company ENRES HOLDING S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the share certificates have been destroyed at this very moment before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société KOLGI HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ENRES HOLDING S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg le 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 6 mai 2003.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.871.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), entièrement libérées.

3. Que la société KOLGI HOLDING S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société ENRES HOLDING S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation des certificats au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Goorts, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 août 2005, vol. 469, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2005.

A. Lentz.

(076119.3/221/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2005.

ERSTE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 97.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Dubuisson

Directeur

(067647.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

NEW AGE PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour NEW AGE PROJECTS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(067648.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

66526

SHS EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.067.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour SHS EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(067651.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 210,000.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.533.

In the year two thousand and five, on the fifth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

EUROCOM CABLE MANAGEMENT BULGARIA EOOD, a company having its registered office at Borislav Boyanov & Co., 24 Patriarch Evtimii Blvd, Sofia, 1000 Bulgaria,

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Budapest, on 30 June 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 289-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 85.533, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 21 December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2 May 2002, number 673. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 March 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 17 June 2002, Number 919.

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

And has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator Mr Guy Harles, lawyer, residing in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

EUROCOM CABLE MANAGEMENT BULGARIA EOOD, une société ayant son siège social à 24 Patriarch Evtimii Blvd, Sofia, 1000 Bulgaria,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Budapest, le 30 juin 2005. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de la société BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 289-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 85.533, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 2 mai 2002, numéro 673. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 17 juin 2002, numéro 919.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2005, vol. 432, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(071373.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

DEGUSSA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 18.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Dubuisson

Directeur

(067654.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

66528

ANILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.205.

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Chefneux, employé privé, demeurant à L-3251 Bettembourg, 22, rue Michel Lentz, ici représenté par Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 août 2005, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ANILLO, S.à r.l., avec siège social à L-3251 Bettembourg, 22, rue Michel Lentz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.205, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1613 du 11 novembre 2002,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3251 Bettembourg, 22, rue Michel Lentz, à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Pétange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2005, vol. 433, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 août 2005.

A. Weber.

(078127.3/236/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ANILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(078129.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.
